

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023

Le neuf février deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 2 février 2023

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Nombre de votants : 14

Présents :

M. Yvan DUMONTEUIL, Maire.

M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, M. Jean-Daniel DEBART, Mme Florence ROSSIGNOL-XANS, Adjoint.

Mme Christiane FAVARETTO, Mme Valérie GUILLOT, M. Marc LUCAS, M. Patrick ROSSIGNOL, M. Yoann SABRE, M. Pierre STACHOWICZ.

Absents excusés :

M. Jonathan DEBAUD ayant donné procuration à M. Pierre STACHOWICZ

Mme Laure SAINTE-LUCE ayant donné procuration à Mme Valérie GUILLOT

Mme Céline SERVANT ayant donné procuration à Mme Florence ROSSIGNOL-XANS

Mme Brigitte TRIBAUDEAU

Le quorum étant atteint, M. le Maire, Président de séance, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Pierre STACHOWICZ

Présentation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier est arrêté et signé le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2023

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'engager les crédits suivants :

Achat d'un échafaudage pour le service technique : 3 696 € TTC

Il est précisé que cet achat répond à un besoin urgent et réel des services techniques et que ce matériel est en promotion pendant un délai limité (déstockage à 50%)

Opération 33 : pôle artistique ; article 231

Publicité marché de travaux Pôle artistique : 918 € TTC

Opération 16: achats divers matériels ; article 2188

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'autoriser M. le Maire à engager ces crédits.

Validation du marché de travaux du Pôle Artistique

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée pour la construction du Pôle artistique, sur la base d'un APS validé de 502 912,69 € HT pour la phase 1 et 93 215,55 € HT pour la phase 2.

Une première publicité pour les deux phases a été effectuée le 9 novembre 2022 avec une date limite de remise des offres au 1^{er} décembre 2022.

Après analyse des offres, il s'est avéré que deux lots étaient infructueux (ventilation chauffage climatisation et menuiseries intérieures) et ces lots ont fait l'objet de deux publicités complémentaires ultérieures, l'un avec une remise des offres au 1^{er} février 2023, et pour les menuiseries intérieures au 17 février 2023, compte tenu de la spécificité technique du besoin et du délai demandé par les entreprises. Les autres lots ont fait l'objet d'une négociation.

A l'issue de l'analyse des offres après relance de la consultation, le montant des offres est communiqué au Conseil Municipal qui est appelé à valider dans un premier temps les lots clos/couvert, soit les lots VRD, Gros œuvre et charpente ; l'ensemble des autres lots sera validé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

A ce jour, après analyse, l'ensemble du marché de travaux est évalué à 7 45 531,84 € HT.

M. Debart demande des explications sur la lecture du tableau global d'analyses des offres fourni par le maître d'œuvre M. Bray. Un débat s'ensuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'autoriser M. le Maire à signer les trois lots suivants de ce marché de travaux, dit qu'il prend acte que les autres lots seront validés lors de sa prochaine séance et que les crédits globaux de l'opération, ici présentés, seront inscrits au budget primitif 2023.

Lot 01 VRD		Phase 1	Phase 2	TOTAL	Prix après négociation
	Estimation	25 000,00 €	15 000,00 €	40 000,00 €	
CMR				54 199,38 €	52 762,38 €
	Rétention EP			10 200,00 €	
Lot 02 Gros œuvre					
		Phase 1	Phase 2	TOTAL	
	Estimation	202 500,00 €	19 687,50 €	222 187,50 €	
SARL Pasquon et fils				210 017,16 €	195 006,98 €
Lot 03 Charpente					
		Phase 1	Phase 2	TOTAL	
	Estimation	59 400,00 €	5 775,00 €	65 175,00 €	
AR Construction				159 544,00 €	146 450,00 €
TOTAL HT lot 1 + 2 + 3					394 219,36 €
TVA					78 843,87 €
TOTAL TTC lot 1 + 2 + 3					473 063,23 €

Demande de DSIL 2023 : construction d'un bâtiment pour la création d'un commerce multiple rural

M. le Maire expose qu'en complément des fonds déjà demandés pour la construction d'un bâtiment à usage de commerce multiple rural, il est proposé de solliciter une subvention auprès au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Il précise que cette aide est accordée dans la limite du respect de la règle du taux maximum de 80 % d'aides publiques et que la DSIL a vocation pour intervenir sur les projets qui ne peuvent

pas être soutenus par d'autres outils financiers de l'ETAT.

Il rappelle les conditions de financement de ce projet.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité de ses membres présents et représentés, une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2023 pour le projet susvisé et selon le plan de financement suivant, et autorise M. le Maire à déposer le dossier de demande d'aide.

DEPENSES

TRAVAUX

Raccordements divers	3 500,00 €
VRD	35 000,00 €
	8 500,00 €
	12 500,00 €
Gros œuvre	171 380,00 €
Charpente couverture zinguerie	80 000,00 €
Menuiserie extérieure	49 500,00 €
Plâtrerie faux plafond	64 790,00 €
Plomberie	10 850,00 €
Electricité	7 850,00 €
TRAVAUX TOTAL HT	443 870,00 €
ETUDES ET MAÎTRISE D'ŒUVRE HT	66 580,50 €

<u>TOTAL HT</u>	510 450,50 €
<u>TOTAL TTC</u>	612 540,60 €

RECETTES

DETR 2023 au taux de 25% (plafond travaux 250 000 €)	62 500,00 €
FEDER dans le cadre du contrat de territoire régional 2023-2026)	167 958,65 €
DSIL	153 135,15 €
Autofinancement et/ou emprunt	228 946,80 €
TOTAL	612 540,60 €

Mme Rossignol-Xans suggère de se rapprocher également de l'enseigne Vival. Il est convenu que Mme Camut se chargera de la contacter ainsi que tout autre groupe commercial susceptible d'être intéressé par ce projet. Un point de restitution sera effectué lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Demande de DSIL 2023 pour la phase 2 du Pôle artistique

M. le Maire expose qu'en complément des fonds déjà demandés pour la construction du Pôle artistique (phase 2), il est proposé de solliciter une subvention pour demander une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Il précise que cette aide est accordée dans la limite du respect de la règle du taux maximum de

80 % d'aides publiques et que la DSIL a vocation pour intervenir sur les projets qui ne peuvent pas être soutenus par d'autres outils financiers de l'ETAT.

Il rappelle les conditions de financement de ce projet.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sollicite, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2023 pour le projet susvisé et selon le plan de financement suivant, et autorise M. le Maire à déposer le dossier de demande d'aide.

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Bâtiment	93 215,55 €	DETR	27 964,67 €
Maitrise d'œuvre et études diverses	13 982,34 €	DSIL	21 439,58 €
Total HT	107 197,89 €	Conseil départemental 2023	32 159,37 €
TVA	21 439,58 €	Autofinancement et/ou emprunt	47 073,85 €
Total TTC	128 637,47 €	Total	128 637,47 €

Dossier éclairage public validation du projet et demandes de subventions au titre du 20 % éclairage public auprès du SDEEG et du Fonds Vert

M. le Maire rappelle que, lors de sa séance du 19 janvier 2022, le Conseil Municipal a demandé des précisions techniques et financières au SDEEG avant de s'engager dans un programme de rénovation du réseau d'éclairage public de la Commune. Par correspondance en date du 7 février 2023, une réponse a été apportée par le SDEEG, dont le Conseil Municipal a pris connaissance.

En ce qui concerne la pose d'horloges astronomiques, il est confirmé que si ces travaux n'engendreront pas d'économies d'énergie immédiates, et donc financières, il s'agit d'un préalable technique indispensable pour procéder à des coupures de nuit. Par ailleurs, ces travaux permettront également d'envisager une rénovation complète du parc des luminaires d'éclairage public en installant la technologie leds. Le passage en leds permet des économies d'énergie de l'ordre de 60 %, voire 75 % avec l'extinction de nuit.

M. Stachowicz se dit déçu par les réponses apportées par le SDEEG qui ne répondent pas à toutes les questions posées pour prendre une décision en toute connaissance de cause. M. Debart estime quant à lui qu'au moins le Conseil Municipal sait ce que générera comme économie un passage au led. Et que les horloges astronomiques permettront des coupures de nuit. M. Lucas rappelle qu'effectivement cette démarche avait bien été pressentie comme un préalable à toutes les autres décisions. Il estime qu'équiper le lotissement du Paiche en leds est une priorité.

M. Rossignol signale que certaines communes, comme Lyon, font marche arrière face aux décisions de coupure de l'éclairage public de nuit, qui génère des nuisances en matière de sécurité.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'inscrire au budget 2023 les crédits nécessaires à l'installation des horloges astronomiques, pour un budget de 60 091,20 € TTC

- De solliciter deux subventions pour ces travaux, l'une auprès du SDEEG au titre du 20 % Eclairage public, et l'autre, auprès de l'Etat au titre du Fonds vert, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES

Mise à niveau commandes EP et pose horloges astronomiques
Maitrise d'œuvre

60 091,20 €

3 931,20 €

Total HT

64 022,40 €

TVA

12 804,48 €

TOTAL TTC

76 826,88 €

RECETTES

SDEEG (20 % EP sur travaux)

12 018,24 €

Fonds vert (50% Tx + MO)

32 011,20 €

Autofinancement et/ou

emprunt

32 797,44 €

TOTAL

76 826,88 €

Point sur les Commissions**Finances**

La trésorerie s'élève à 426 994,55 €.

Personnel

Le contrat de M. Cany se terminera le 13 février et celui de Mme Larden le 31 mai 2023.

Communication/Jeunesse/Culture :

M. Debart retrace les déboires rencontrés par la gestion du panneau numérique d'informations et dit que le bulletin municipal est en cours de mise en page chez le graphiste. Il regrette que certaines associations remettent leurs articles très tardivement, voire pas du tout.

La boîte à livres est pleine et la question de l'installation d'une deuxième est posée.

Il rappelle la qualité et le succès des animations proposées par la médiathèque.

M. Lucas indique que l'on entre dans la dernière semaine du recensement de la population et que les dernières démarches sont difficiles face à des administrés récalcitrants qu'il faut relancer plusieurs fois.

Urbanisme

Mme Rossignol-Xans fait le point sur les dossiers en cours :

- Adressage : la commission initialement constituée n'a pu travailler car M. Lucas a été occupé à temps plein par le recensement de la population et M. Gadrat, très sollicité par diverses réunions Dès lors, afin d'éviter toute perte de temps, elle a effectué le recensement complet des voies et adresses, pendant trois semaines, avec l'aide Mr Rossignol, ce qui a représenté un énorme travail. Reste à se prononcer sur le nom de deux voies et elle fait appel au Conseil Municipal pour lui faire des propositions avant le week-end et lui permettre de transmettre le dossier au technicien de la Poste en charge de le finaliser.

- Le PC relatif à la construction en bord de Dordogne qui gêne le passage sur le chemin de halage a été recherché et retrouvé. Il va falloir maintenant contacter le propriétaire.
- Elle a reçu les gérants du Moulin Epi C'Tout qui vont déposer un dossier de permis de construire de régularisation, et elle l'espère, fournir les analyses en matière de nuisances sonores.
- Le nombre de voitures entreposées au lieu-dit Pierrefitte a été multiplié par deux. Elle a pris contact avec le propriétaire de ces véhicules et lui a rappelé la réglementation. De son côté, M. Sabre a repris contact avec les autorités compétentes pour signaler ce désordre : une visite d'inspection est programmée en mai. Le SYer va aussi être saisi en raison du risque de pollution de la rivière qui se situe à proximité.
- Malgré des relances, M. et Mme Fayard ne répondent pas et ils vont être convoqués à nouveau pour activer les travaux sur leur immeuble menaçant ruine.
- Enfin, face au squat du Bournat et aux nouvelles constructions illicites, M. Sabre a communiqué avec le Sous-Préfet, qui a contacté les propriétaires avant d'engager une procédure d'expulsion.

Mme Xans-Rossignol propose de prendre en charge le dossier du cimetière : dénomination des allées, bilan des concessions disponibles, réaffectations et recherche de solutions pour une extension. Elle s'entourera de quelques élus pour instruire ce dossier.

Voirie/Réseaux

M. Gadrat indique que :

- Il a fait chiffrer le budget voirie 2023 qui s'élève à 69 637,20 € TTC et inclut du point-à-temps. Le rebouchage des trous au fil de l'eau continuera à être fait en régie avec de l'enrobé à froid.
- Il a assisté à une réunion entre le SIEAL et l'entreprise Canasout pour les travaux de jonction entre l'avenue de Saint-Emilion et la station d'épuration. Il convient d'attendre les études sur le niveau de l'eau avant d'engager les travaux.
- Le Centre Routier Départemental (CRD) va réparer deux trous au lieu-dit le Barry, au niveau de l'aqueduc qui traverse la route.
- Le CRD va refaire l'avenue de Saint-Emilion en bicouche, dans l'objectif de préparer l'échange et le transfert de propriété des routes de Bertinat (actuellement voie communale) et de l'avenue de Saint-Emilion (actuellement voie départementale). L'objectif de cet échange est de rationaliser et sécuriser le trafic routier.

Mme Favaretto et M. Debart indiquent que des pavés sont descellés (racines) sur le trottoir devant chez M. Favart, et que cela est dangereux.

Bâtiments

M. Gadrat indique que :

- Le 3° cabinet médical est ouvert depuis le 31 janvier 2023.
- Le placard de l'association l'Etoile d'argent a été installé par les services techniques au foyer.
- Une gouttière a été posée sur le chalet de la pétanque
- Le plan des douches pour le club de Sanda a été dessiné.
- Il est en attente d'un devis pour la réfection de l'avant-toit de la Mairie

Ecole

M. Debart évoque les difficultés actuelles de gestion du personnel des écoles, avec plusieurs agents absents sur des périodes assez longues et de jeunes enfants au comportement très difficile.

Il se rend régulièrement au restaurant scolaire et observe un calme « inquiétant » lié à la diminution évidente du nombre de rationnaires, qui amène à penser que l'équipement est maintenant surdimensionné.

Cette année, le budget consacré au groupe scolaire se résumera à l'achat d'un extracteur de vapeur pour la laverie de la cuisine et une armoire de rangement des produits d'entretien. Il rappelle que tous les mercredis, un agent du service technique intervient à l'école pour effectuer des travaux d'entretien.

Vie associative – Fêtes et cérémonies

M. Debart relate les doléances qu'il reçoit de la part de Mme le Maire de Sainte Terre, relatives à l'occupation du terrain de tennis couvert. Les élus en charge de ce dossier vont en assurer un suivi pour rechercher une solution.

Sports

Un carreau est cassé dans le vestiaire du club de football (à réparer rapidement).

Mme Camut relate que les élus de la Communauté de Communes parlent du refus de Saint Sulpice de Faleyrens d'accueillir le club de football de Saint -Emilion sur son stade. M. Debart dit que la CDC vient de prendre en charge la compétence « mise à niveau des stades » et que comme celui de Saint-Emilion est appelé à disparaître pour être transformé en parking, la question du lieu pour les entraînements du club se pose.

Affaires sociales

Mme Camut expose que le logement de fonction de la gardienne de la résidence autonomie est en cours de rénovation (travaux payés par Enéal) et qu'il pourra être loué une fois qu'il aura été homologué par les services du Conseil Départemental.

Mme Favaretto indique qu'une porte fenêtre est extrêmement dangereuse dans la salle commune. Elle a été condamnée mais il conviendrait de la changer. La demande été faite auprès d'Enéal.

Mme Camut expose la problématique de la téléassistance et des choix qui devront être effectués dans l'année pour équiper éventuellement tous les résidents ; en contrepartie, le système actuel des astreintes serait allégé. La question sera étudiée par le Conseil d'Administration du CCAS.

Espaces verts

M. Gadrat indique que les deux tilleuls du parking du foyer ont été replantés sur les Allées des Amours.

Développement durable

La commission se réunira le jeudi 23 février à 18h00.

Dates :

Prochain conseil municipal : 22 février 2023, en amont de la commission des finances

Arrêté le 27 février 2023

Le Président de séance

Y. Dumonteuil

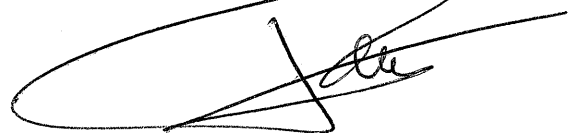
Maire

Handwritten signature of Y. Dumonteuil in black ink, written in a cursive style.

Le Secrétaire de Séance

Pierre Stachowicz

Conseiller Municipal

Handwritten signature of Pierre Stachowicz in black ink, written in a cursive style.